

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Paris Gare de Lyon – Emplacement H2-3

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié aux activité(s) listé(es) ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Type d'emplacement

Emprise au sol **nue** d'une surface d'environ 10m² (3,1mx3,1m)
Localisation : Hall 2 (sous la mezzanine, à côté du kiosque Dalloyau)

+

Réserve déportée d'une surface d'environ 13m²
Localisation : le long de la voie 23

Le candidat est libre de proposer une activité qui occupe la totalité ou seulement une partie de l'emprise au sol de l'emplacement.

Activité autorisée

Produits sucrés, boissons chaudes et/ou froides en vente à emporter

Conditions particulières

L'emprise commerciale est mise à disposition **nue** selon les dispositions de la fiche emplacement jointe au dossier de consultation.

Le mobilier n'est pas fourni et est à la charge de l'Occupant.

La réserve déportée est un bungalow situé le long de la voie 23

Une attention particulière sera donnée à la définition architecturale et à l'esthétisme du projet qui devra s'intégrer au mieux à l'environnement de la gare.

Durée d'occupation prévisionnelle : 12 mois et 16 jours

12 mois maximum d'exploitation commerciale

16 jours de travaux de montage et démontage de la structure

Les temps de montage et de démontage de l'opération devront être définis lors de votre dépôt de candidature (y compris les délais d'obtention du rapport du bureau de contrôle indispensable pour obtenir l'autorisation d'ouverture)

Date de mise à disposition prévisionnelle : Mi-Juin 2025

Attention il s'agit d'une date **prévisionnelle** qui est susceptible d'évoluer en fonction des délais d'instruction du dossier ainsi que des délais d'installations nécessaire.

Affluence gare

130 millions de visiteurs en 2022

MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Retail & Connexions.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **Vendredi 24 Mai 2024 – 20h**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte et seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné pourront déposer leur offre.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la date limite des inscriptions, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Retail & Connexions, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

Visite de l'emplacement :

Les personnes désirant participer à une visite doivent s'inscrire sur les créneaux proposés par la plateforme.

Une confirmation écrite de la date, de l'heure et du lieu de rendez-vous sera adressé par mail automatique

Retroplanning prévisionnel de la consultation

24/05/2024	Date Limite des inscriptions
24/06/2024	Date limite de remise des offres
Juillet 2024	Analyse des offres et attribution de l'emplacement
Septembre & Octobre 2024	Constitution du dossier technique d'aménagement
Instruction IGSI	1 mois - Novembre 2024
Instruction Préfecture	4 mois – Décembre, Janvier, Février, Mars 2025
Mi-Juin 2025	Mise à disposition de l'emplacement et démarrage de l'activité